

Liste de contrôle pour les demandes de permis de construire – Aménagement de chapiteaux, de terrasses, de marquises ou d’auvents



La présente liste de contrôle résume les exigences relatives à la soumission d’une demande de permis de construire pour l’aménagement de chapiteaux, de terrasses, de marquises ou d’auvents temporaires du 15 juillet 2020 au 31 octobre 2020. Il faut demander un permis de construire lorsque les travaux proposés ne sont pas conformes aux [exemptions mentionnées](#).

Pour en savoir plus sur le processus de soumission, les formulaires de demande, les droits, les approbations et les inspections, veuillez consulter ottawa.ca/codedubatiment.

Le Code du bâtiment de l’Ontario définit les exigences minimales pour divers éléments. Vous pouvez le consulter sur [le site Web du ministère des Affaires municipales et du Logement de l’Ontario](#).

Plans requis

Des plans lisibles, dessinés à l’échelle conventionnelle, doivent être soumis avec le formulaire de demande de permis de construire. Les exigences relatives aux demandes papier et aux demandes électroniques peuvent être consultées [en ligne](#).

Chapiteaux

Plan d’implantation

Dessins à inclure

Emplacement du chapiteau proposé et dimensions par rapport aux bâtiments présents sur la propriété, aux lignes de lot et à la fosse septique (le cas échéant).

Plan de la structure

Dessins à inclure

Structure du chapiteau conçue conformément à la partie 4 du Code du bâtiment de l’Ontario par un ingénieur.

Plan d’étage

Dessins à inclure

- Indiquer la densité d’occupation de l’établissement actuel.
- Plan de configuration proposé.
- Confirmation du certificat d’indice de propagation des flammes.

Terrasse

Plan d’implantation

Dessins à inclure

Emplacement de la terrasse proposée et dimensions par rapport aux bâtiments présents sur la propriété, aux lignes de lot et à la fosse septique (le cas échéant).

Plan de la structure

Dessins à inclure

Structure de la terrasse conçue conformément à la partie 4 du Code du bâtiment de l’Ontario par un ingénieur.

Plan d’étage

Dessins à inclure

- Indiquer la densité d’occupation de l’établissement actuel.
- Plan de configuration proposé.
- Exigences d’évacuation proposées.

Auvents/marquises

Plan d’implantation

Dessins à inclure

Emplacement de la marquise ou de l’auvent proposé et dimensions par rapport aux bâtiments présents sur la propriété et aux lignes de lot.

Plan de la structure

Dessins à inclure

Structure de la marquise ou de l’auvent conçue conformément à la partie 4 du Code du bâtiment de l’Ontario par un ingénieur.

Plan en élévation

Dessins à inclure

Marquise ou auvent proposé et revêtement actuel.

Demande de permis de construire

Pour connaître les exigences actuelles concernant [les soumissions de demandes](#), voir les exigences relatives aux soumissions de demandes papier et de demandes électroniques.